



PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
COMPTES PUBLICS

Troisième session
de la 59^e législature
du Nouveau-Brunswick

Le 19 décembre 2019

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Melanson, président
M. Fairgrieve, vice-président
M. Northrup
M. Savoie
M. Crossman

M^{me} Harris
M. LeBlanc
M^{me} Rogers
M^{me} Mitton
M. Austin

Le 19 décembre 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport.

Le rapport décrit les travaux du comité depuis son dernier rapport, présenté le 26 mars 2019.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Roger Melanson, député

Activités du comité

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les éléments suivants :

Les 11 et 13 juin 2019

Bureau du vérificateur général

À l'étude : volume I (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2019.

Le volume I présente les rapports d'audits de performance achevés en 2019 et portant sur les cartes d'assurance-maladie, l'externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes, et les remises d'impôts fonciers en souffrance. Le volume fait aussi rapport des résultats d'un examen spécial d'une entente de financement de la ville de Saint John.

Examen spécial

Le 2 juillet, le comité tient une réunion d'organisation sur le chapitre 5 du volume I (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2019, relativement à l'entente de financement entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la ville de Saint John.

La motion suivante est adoptée pendant la réunion :

que le comité envoie une lettre au greffier du Conseil exécutif lui demandant de déposer auprès du greffier de l'Assemblée législative, dans les meilleurs délais, les documents suivants :

- *la version de l'ébauche du rapport du comité de travail composé de hauts fonctionnaires portant sur la nouvelle entente avec Saint John qui existait au moment du changement de gouvernement le 9 novembre 2018 ou aux environs de cette date ;*
- *la version actuelle de l'ébauche préparée par le comité de travail composé de hauts fonctionnaires portant sur la nouvelle entente avec Saint John ;*
- *l'entente de financement entre la province et la ville de Saint John ;*

que le comité prenne la mesure mentionnée, si elle ne va pas à l'encontre de l'entente de financement.

Le 12 juillet, le greffier du Bureau du Conseil exécutif donne suite à la motion et fournit les documents suivants au comité :

- la version actuelle de l'ébauche préparée par le comité de travail composé de hauts fonctionnaires portant sur la nouvelle entente avec Saint John intitulée *Soutenir Saint John : un plan en trois parties* ;
- l'entente de financement entre la province et la ville de Saint John.

Des réunions ont lieu les 6 et 7 août afin d'appeler des personnes à témoigner dans le cadre d'un examen spécial sur la nouvelle entente avec Saint John.

Les personnes suivantes se présentent devant le comité : Donald Darling, maire de Saint John ; Judy Wagner, ancienne greffière du Conseil exécutif et actuelle sous-ministre des politiques et des affaires législatives et secrétaire du Cabinet ; Brian Gallant, c.r., ancien premier ministre du

Nouveau-Brunswick et député de Baie-de-Shediac—Dieppe ; Jack Keir, ancien membre du groupe de travail et employé du Cabinet du premier ministre ; Lee-Bell Smith, ancien sous-procureur général ; Cheryl Hansen, sous-ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; Patricia MacKenzie, secrétaire adjointe du Cabinet ; Jordan O’Brian, ancien chef de cabinet ; Jacques Pinet, ancien chef de la direction du Secrétariat du Conseil de l’emploi et ancien président de la Société de développement régional ; Ann Marie Wood-Seems, vice-présidente de la Société de développement régional ; Kelli Simmonds, sous-ministre de l’Environnement et des Gouvernements locaux ; Kim MacPherson, vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick.

Le comité de travail mixte se présente aussi devant le comité. Les personnes suivantes, représentant la province, se présentent devant le comité : Joel Dickinson, ancien coprésident du comité de travail mixte et actuel sous-ministre adjoint et chef adjoint des opérations ; Elizabeth Hayward, actuelle secrétaire du comité de travail et actuelle conseillère principale de la sous-ministre des politiques et des affaires législatives. Les personnes suivantes, représentant la ville de Saint John, se présentent devant le comité : Neil Jacobsen, ancien coprésident du comité de travail mixte et directeur municipal par intérim ; Jeff Trail, ancien coprésident du comité de travail mixte et directeur municipal de la ville de Saint John ; Kevin Fudge, commissaire aux finances et trésorier.

La motion suivante est adoptée avant la fin de la réunion du 7 août :

attendu que, à la suite des témoignages présentés devant le Comité des comptes publics relativement à l’entente avec Saint John, une certaine confusion règne autour des documents que le Bureau du Conseil exécutif a fournis à la vérificatrice générale ;

attendu que, afin que le Comité des comptes publics ait toute l’information nécessaire à ses délibérations ;

qu’il soit à ces causes résolu que le Comité des comptes publics demande au Bureau du Conseil exécutif de déposer tous les documents qu’il a fournis à la vérificatrice générale relativement à sa demande de documents liés à l’entente entre la province du Nouveau-Brunswick et la ville de Saint John pour la période allant du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2019.

Le 28 août, le greffier du Conseil exécutif répond à la demande au moyen d’une lettre indiquant que les documents fournis à la vérificatrice générale pour la période précisée sont notamment les suivants :

- 1) le procès-verbal du Cabinet, dont la confidentialité est protégée en vertu de l’article 17 de la *Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée* ;
- 2) le mémoire soumis au Conseil exécutif et l’entente, dont la confidentialité est protégée en vertu de l’article 17 de la *Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée* ;
- 3) les courriels échangés entre le personnel du Bureau du vérificateur général et le personnel du Bureau du Conseil exécutif ;
- 4) une lettre datée du 13 septembre 2018.

Le Bureau du Conseil exécutif souligne aussi que la vérificatrice générale lui a signalé que les troisième et quatrième documents ne pouvaient pas être communiqués parce que ce sont des documents de travail au titre du paragraphe 15.2 de la *Loi sur le vérificateur général* : « Les documents de travail se rapportant à l’audit que réalise le vérificateur général ne sont pas déposés devant l’Assemblée législative ou l’un quelconque de ses comités. »

Autres activités du comité

Le comité se réunit les 9 et 10 octobre et le 7 novembre. Les hauts responsables des ministères suivants se présentent devant le comité et répondent aux questions sur les exercices à l'étude et les recommandations de la vérificatrice générale :

Le 9 octobre 2019

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Le 10 octobre 2019

Cabinet du procureur général

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Le 7 novembre 2019

Ministère du Développement de l'énergie et des ressources

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018.

Le Comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les éléments suivants :

Le 3 décembre 2019

Bureau du vérificateur général

À l'étude : volumes II (audit de performance) et III (audit financier) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2019.

Le volume II présente les rapports d'audits de performance achevés en 2019 portant sur le financement accordé aux universités, ainsi que les foyers de groupe et les placements spécialisés. Il présente également les travaux de suivi sur les recommandations des années précédentes, lesquels se concentrent sur deux études de cas d'aide financière (bleuets et Centre naval).

Le volume III présente de l'information sur les résultats de fin d'exercice du Nouveau-Brunswick et les questions découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et est axé sur la compréhension des principaux problèmes et observations relatifs à la situation financière du Nouveau-Brunswick. Il comprend aussi des renseignements sur les dépenses fiscales, les sites contaminés, les créances, la dette des gouvernements locaux, les évaluations foncières, les engagements financiers et les possibilités d'améliorer la transparence.

Alternance

Habituellement, les membres du comité peuvent poser aux entités un nombre illimité de questions et faire un nombre illimité d'observations. Puisque l'horaire du comité est complet et que de nombreuses entités se présentent devant lui en une journée, les membres ont indiqué que l'imprévisibilité de la pratique en cours leur déplaisait.

Le comité met à l'essai différents modèles d'alternance qui accordent aux parlementaires et aux divers caucus un nombre de questions et une tranche de temps. La rétroaction est positive. Afin d'aider les membres du comité, le président demande que soit ajouté un écran affichant une horloge, selon le même système en usage à la Chambre de l'Assemblée législative. À l'heure actuelle, 10 minutes sont accordées à chaque membre, et il y a alternance entre les caucus de l'opposition officielle, du gouvernement, du Parti vert et de l'Alliance des gens jusqu'à ce que les questions se terminent.

Orientation

Kim MacPherson, la vérificatrice générale, tient une séance d'orientation les 2 et 3 octobre en partenariat avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation afin de discuter des principes favorisant l'efficacité du Comité des comptes publics. Tous les parlementaires et le personnel de soutien peuvent participer à la séance, qui porte notamment sur la surveillance parlementaire, la collaboration multipartite et l'efficacité des audiences.

À la fin de la séance d'orientation, la Fondation canadienne pour l'audit demande aux participants de classer par ordre d'importance les prochaines mesures que devrait prendre le comité. Voici son résumé des réponses :

1. Planification
 - a) créer un comité directeur qui s'occupera de la planification ;
 - b) établir le calendrier du comité plusieurs mois à l'avance ;
 - c) préparer les réunions (par exemple, ordre du jour précis, réunions préalables pour préciser l'objectif de la réunion et le type de questions à poser, séance d'information avec la vérificatrice générale) ;
 - d) communiquer aux ministères l'objectif des réunions.
2. Collaboration. Plusieurs participants proposent que le comité modifie le plan de la salle pour les réunions.
3. Tenue d'audiences pratiques. Il faudrait lire les rapports de la vérificatrice générale à l'avance, poser de bonnes questions et obtenir des réponses claires.
4. Amélioration du suivi, surtout en ayant davantage recours aux rapports, aux recommandations du comité et aux plans d'action.
5. Fusion du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne.
6. Soutien à la recherche additionnel pour le comité.

Durant les discussions, les participants appuient en général les mesures suivantes :

1. Créer un sous-comité qui fixe les dates des réunions et les sujets à examiner.
2. Améliorer la collaboration multipartite. Pour ce faire, il est notamment proposé de modifier le plan de la salle pour que les parlementaires ne s'assoient pas toujours près des autres membres de leur caucus.
3. Fusionner le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne.

4. Les participants appuient en principe la création d'un programme de stage parlementaire.

Pour commencer à prendre certaines des mesures qui font l'objet de discussions pendant la séance, le comité adopte les deux motions suivantes le 10 octobre :

Motion 1 :

que, conformément à l'article 98 du Règlement, un sous-comité soit constitué et composé du président et du vice-président du comité ainsi que d'un membre du comité représentant chacun des autres caucus ;

que les membres du sous-comité puissent :

- *représenter leur caucus respectif pendant l'étude de questions relatives au calendrier, à la préparation de l'ordre du jour et aux affaires pouvant se rapporter à la procédure liée au comité,*
- *travailler en collaboration à faire avancer les travaux du comité au moyen de recommandations et de mesures proposées pendant la séance d'orientation des 2 et 3 octobre 2019,*
- *avoir recours au Bureau du vérificateur général dans le cadre de leurs activités, au besoin ;*

que le sous-comité puisse se réunir officiellement et

que les substitutions soient permises au sein du sous-comité.

Motion 2 :

attendu que le Comité permanent des comptes publics voudrait exprimer sa sincère reconnaissance au Bureau du vérificateur général pour l'excellent travail que celui-ci a accompli en organisant la séance d'orientation tenue les 2 et 3 octobre 2019, de concert avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation ;

attendu que le comité peut envisager la mise en oeuvre de bonnes pratiques observées un peu partout au Canada, notamment :

- *l'orientation sur la gestion d'un programme ou d'une politique, et non sur la valeur d'un programme,*
- *le changement par les membres du comité de la culture traditionnellement partisane du Comité des comptes publics afin de promouvoir l'impartialité politique ;*

qu'il soit à ces causes résolu que les membres du comité affirment leur volonté de travailler en collaboration afin d'améliorer le fonctionnement du comité dans l'avenir

et que le comité offre son appui à la vérificatrice générale quant à sa demande concernant le fusionnement du mandat du Comité permanent des corporations de la Couronne et de celui du Comité permanent des comptes publics.

Prochaines étapes

Habituellement, le comité tient un certain nombre de réunions lorsque la Chambre ne siège pas, typiquement à l'automne et en hiver. Traditionnellement, tous les ministères se présentent chaque année devant le comité afin qu'il examine leur dernier rapport annuel.

À la suite de la séance d'orientation, le comité signale qu'il aimerait peut-être changer la façon de faire d'après des suggestions de la Fondation canadienne pour l'audit sur les bonnes pratiques. Au bout du compte, les membres du comité veulent inscrire au compte rendu leur volonté de changer la façon de faire et d'adopter de nouvelles pratiques afin de mieux utiliser leur temps.